

## Vers un réseau paysage Nouvelle-Aquitaine

**Bourg-sur-Gironde**  
*Jeudi 29 novembre 2018*

**Bruno LIÉNARD**, chef de la division Sites et Paysages de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, souhaite la bienvenue aux participants. Pierre JOLY, maire de Bourg, et Isabelle LASMOLES, directrice adjointe de la DREAL, sont excusés.

La commune de Bourg présente de nombreux intérêts patrimoniaux et un intérêt paysager remarquable. La corniche de la Gironde est inscrite au titre de la loi sur les monuments naturels par le Code de l'Environnement. Bien que souvent appelée Bourg-sur-Gironde, le nom officiel de la commune est Bourg. Depuis la réforme territoriale, Bourg se retrouve en plein centre de la Nouvelle-Aquitaine.



Cette journée de rencontre a été organisée par :

- ✓ La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL) ;
- ✓ L'Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (URCAUE) ;
- ✓ L'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAP) ;
- ✓ Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN) ;
- ✓ Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Dans la continuité du « Réseau aquitain du paysage » fondé en 2012, ces cinq acteurs ont souhaité élargir la démarche à tous les acteurs de la région intéressés par la thématique du paysage. Le nouveau réseau, baptisé « Réseau Paysage Nouvelle-Aquitaine » (RPNA), a pour objectif :

- ✓ L'amélioration progressive de la qualité et du nombre des interventions paysagères sur les territoires de la région ;
- ✓ Le maintien de la diversité paysagère régionale et sa prise en compte dans les aménagements ;
- ✓ La mise en relation pérenne des acteurs publics du paysage ;
- ✓ La mise en commun des pratiques, des expériences et des réalisations concrètes dans le domaine du paysage, à différentes échelles et issues de différentes approches, en vue de la formulation d'une politique d'ensemble ;
- ✓ La formation réciproque des membres du réseau aux problématiques du paysage en Nouvelle-Aquitaine.

## Les démarches paysagères en Europe et les atouts de la région Nouvelle-Aquitaine pour constituer un réseau paysage

Jean-Pierre THIBAUT  
Inspecteur général au Conseil général de l'Environnement  
et du Développement Durable (CGEDD)

Jean-Pierre THIBAUT indique qu'il a travaillé pendant une douzaine d'années en tant que Directeur de la DIREN, Direction Régionale de l'environnement d'abord en Poitou-Charentes puis en Aquitaine.

Il se dit heureux de contribuer aux travaux de ce jour, grâce à sa connaissance des lieux et grâce au travail qu'il a mené à l'échelle européenne avec deux autres inspecteurs du CGEDD. Ce travail a abouti à la publication, en décembre 2017, d'un rapport intitulé « *Démarches paysagères en Europe. Éléments de parangonnage pour les politiques publiques françaises* ». L'objectif était de savoir si les politiques paysagères appliquées dans huit pays européens voisins pouvaient être source d'inspiration pour les politiques françaises.



Il faut savoir que la France a pris des engagements en ratifiant la Convention Européenne du Paysage (CEP) en 2006. La CEP, publiée en 2000 à Florence, structure les actions menées en faveur du paysage à l'échelle européenne. Elle définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ». Le législateur français a ajouté l'adjectif « *dynamique* » à la fin de la phrase du texte, voulant ainsi montrer que le paysage n'est pas figé.

Le rapport de l'Inspection générale du CGEDD a permis d'identifier quelques mesures très intéressantes prises par les pays voisins, qu'il conviendrait d'appliquer en France. Il est important de préciser que l'Inspection générale n'émet que des recommandations, basées sur des exemples existants. Il appartient aux responsables nationaux de la politique paysagère de prendre les décisions et de tenter de convaincre leurs échelons hiérarchiques et politiques.

Parmi les points forts constatés dans les pays voisins, le rapport souligne :

- **L'énoncé d'une stratégie nationale du paysage.**

L'Irlande a établi une stratégie paysagère à dix ans (2015-2025) pour répondre à la forte croissance de la population et à la création d'infrastructures telles que le réseau autoroutier.

La Suisse avait édité, en 1997, un document intitulé « *conception paysage suisse* », très orienté « *réseaux d'écosystèmes* ». En 2002, le pays a entamé un tournant. La perception par les populations est devenue un élément constitutif de la définition du paysage et d'une nouvelle stratégie nationale.

L'Italie a édité, au printemps 2018, une charte nationale du paysage, sous-titrée « *éléments pour une stratégie du paysage italien* ». Bien que décentralisées en régions, les politiques de paysage suivent des lignes directrices nationales, comme la relation entre paysage et aménagement. Le paysage est considéré comme un élément de lien social pour éviter le contournement de la loi.

## ▪ **L'organisation des professionnels du paysage.**

Dans ce domaine, l'Angleterre semble en avance par rapport à la France. Contrairement à la Fédération française du paysage, le Landscape Institute est un organisme reconnu d'utilité publique regroupant l'ensemble des professionnels du paysage. Cette fédération professionnelle est productrice de doctrines très intéressantes. Fortement présente dans la fonction publique, elle œuvre pour que le paysage anglais soit pris en considération dans les dispositifs de politique publique.

Malgré ces bonnes pratiques, les pays voisins, à l'instar de la France, doivent encore régler quelques sujets en suspens, tels que :

### ○ **L'énergie**

La baie de Cobh, en Irlande, a vu progressivement s'implanter des entreprises assez polluantes. Le gouvernement du comté a imposé des mesures compensatoires. Les entreprises ont alors décidé de produire elles-mêmes leur énergie, en installant des éoliennes sur les petites îles de la baie. Pour l'instant, le paysage de la baie n'est pas trop altéré, mais il pourrait le devenir en l'absence de lignes directrices globales. En Suisse et en Catalogne, les producteurs d'éoliennes ont refusé les lignes directrices que les porteurs de la politique paysagère souhaitaient instaurer.

### ○ **Le péri-urbain**

Tous les pays européens souffrent de l'expansion urbaine désordonnée constatée depuis trente ans. Il existe des problèmes spécifiques à la France, comme les centres commerciaux en périphérie des villes.

Le rapport établit plusieurs recommandations. La première d'entre elles porte sur l'élaboration d'une stratégie nationale interministérielle du paysage, à définir grâce à un débat national sur la question.

Jean-Pierre THIBAUT entend mettre l'accent sur la deuxième recommandation du rapport, car la rencontre de ce jour constitue une première étape de la mise en application de cette recommandation.

Il s'agit d'anticiper la déclinaison de la stratégie nationale à l'échelon régional en :

- ✓ Faisant évoluer les textes pour accroître les compétences des régions en matière de paysage, avec un rôle de « chef de file » en la matière ;
- ✓ Mettant en place un réseau « paysage » dans chaque région de France qui n'en dispose pas encore, si nécessaire piloté par l'État, et réunissant toutes les structures intéressées.

Dans les huit pays étudiés, les exemples les plus aboutis de pilotage stratégique de l'application de la CEP sont menés à une échelle démographique et surfacique correspondant aux nouvelles régions françaises, par exemple en Irlande (4,6 M habitants, 70 000 km<sup>2</sup>) ou en Catalogne (7,5 M habitants, 32 000 km<sup>2</sup>). À titre de comparaison, la Nouvelle-Aquitaine compte 5,9 M habitants pour 84 000 km<sup>2</sup>. Il semble logique que l'échelle régionale française soit la plus cohérente pour la mise en œuvre de la CEP, car elle favorise la constitution des réseaux, l'interconnaissance des acteurs et l'identification des initiatives locales.

Le territoire de Nouvelle-Aquitaine bénéficie déjà de nombreux atouts, comme :

- ✓ L'existence d'une École de paysage à Bordeaux ;
- ✓ L'existence en Poitou-Charentes d'un Conservatoire d'espaces naturels, qui mène diverses actions très positives en faveur du paysage ;
- ✓ Un pilotage équilibré entre les différentes structures (Région, Préfecture, URCAUE, ENSAP) ;

- ✓ Des points d'appui solides en matière de notoriété paysagère (Marais poitevin, Dune du Pilat, Estuaire de la Gironde, etc.) Le devoir de ces lieux d'exception est d'inventer des politiques paysagères susceptibles de rayonner sur les territoires voisins. D'ailleurs, la région enregistre déjà des initiatives prometteuses, comme le projet de Parc naturel régional Médoc.
- ✓ Des personnes talentueuses aux compétences indéniables.

Il reste désormais à construire l'identité paysagère de la région et à mener des politiques publiques régionales alliant aménagement (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et biodiversité (Trame Verte et Bleue). Grâce à ses atouts, la Nouvelle-Aquitaine devrait réussir à produire une beauté renouvelée de son territoire, malgré l'intensification agricole, l'étalement urbain et le désordre de la transition énergétique.

## Le portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine (et le rapport aux atlas de paysages)

Jean-Philippe MINIER  
CREN Poitou-Charentes

**Jean-Philippe MINIER** explique qu'il existe en France 29 Conservatoires d'espaces naturels, dont la mission est de connaître, protéger et valoriser les espaces naturels d'intérêt écologique, faunistique, floristique, géologique et paysager, par la maîtrise foncière ou d'usage. Une des particularités du CREN Poitou-Charentes est d'avoir associé, dès sa création, les collectivités, les associations, les professionnels et les scientifiques. C'est sans doute la raison pour laquelle le CREN a été choisi pour piloter l'atlas régional des paysages. Pour mener à bien cette mission, l'antenne paysage du CREN Poitou-Charentes a été créée.



La mission d'inventaire des paysages régionaux a démarré en 1997, dans le cadre du 11<sup>e</sup> contrat de plan Etat-Région. La première étape a consisté en la rédaction du cahier des charges par le CREN, en vue de réaliser une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre : le cabinet d'architectes-paysagistes Outside a été choisi. Un comité régional de suivi a été mis en place, se réunissant régulièrement au cours des années de la mission.

À partir des années 2000, la mission paysage s'est élargie autour de plusieurs axes :

- ✓ Approfondissement de la connaissance ;
- ✓ Diffusion de l'atlas ;
- ✓ Assistance technique aux porteurs de projets ;
- ✓ Organisation d'ateliers pédagogiques régionaux ;
- ✓ Gestion des espaces naturels et paysages, avec des stratégies territoriales de préservation et la reconquête des continuités.

À partir de 2016, le nouveau cadre régional de la Nouvelle-Aquitaine induit de nouvelles priorités notamment en matière de (re)connaissance des paysages à cette nouvelle échelle. La Région missionne le CREN Poitou-Charentes pour dresser un portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine, à partir des éléments de connaissance existants. Cet état de lieux avait pour but de nourrir les réflexions sur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Le CREN disposait d'un délai d'un an pour mener à bien sa mission.

Les objectifs de cette mission étaient les suivants :

- ✓ Identifier et référencer les données paysagères mobilisables ;
- ✓ Confronter les informations, notamment les échelles d'appréciation des paysages ;
- ✓ Identifier les éventuels « manques » ;
- ✓ Intégrer les grandes mutations récentes ;
- ✓ Produire un document rassemblant des constats et enjeux de paysage à l'échelle régionale.

La mission, qui a démarré en avril 2017, a été conduite sous le pilotage de la Région, de la DREAL et du CREN. Elle a comporté plusieurs étapes :

- ✓ De mai à juillet 2017 : collecte des données et identification des personnes-ressources ;
- ✓ D'août et octobre 2017 : étude de terrain et établissement d'un premier découpage ;
- ✓ 10 octobre 2017 : présentation intermédiaire du projet dans les locaux de l'ENSAP Bordeaux ;
- ✓ De novembre 2017 à février 2018 : ateliers de travail « infra régionaux » à Limoges, Angoulême, Bordeaux, Agen et Pau ;
- ✓ Mars 2018 : arrêt du contour et de la dénomination des secteurs paysagers ;

- ✓ Avril 2018 : finalisation de la cartographie à échelle 1/500 000e et des fiches descriptives de secteurs ;
- ✓ Mai 2018 : mise en consultation et intégration des corrections.

Au total, 33 secteurs paysagers ont été recensés. Le terme de secteur a été choisi à dessein, pour se détacher des unités paysagères identifiées dans les atlas ; un secteur pouvant regrouper des paysages qui ne présentent pas nécessairement d'unité à proprement parler. Ils doivent permettre - à l'échelle régionale de produire, une image appropriable. La base de données produite qui décrit les secteurs paysagers, renvoie également aux unités paysagères des atlas, lorsqu'elles existent. Les fiches de secteurs énoncent également quelques traits marquants, citent quelques repères spatiaux et les principaux enjeux identifiés. À titre d'exemple, le secteur paysager de l'estuaire de la Gironde a été considéré dans son ensemble, avec des unités paysagères variées : zones viticoles, zones marécageuses, côte de Beauté, etc.

**Alexandre MOISSET**, enseignant à l'école supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux, note que ces travaux sont complémentaires à ceux relatifs à l'élaboration des atlas. Il serait intéressant de savoir si les atlas existants ont été questionnés au regard de la cartographie des paysages à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

**Jean-Philippe MINIER**, responsable du pôle Paysage-Travaux du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, répond que certains contours de l'atlas Poitou-Charentes ont été revus. Ceci étant, le temps a manqué pour questionner l'ensemble des atlas.

**Alexandre MOISSET** demande si l'expérience de la Nouvelle-Aquitaine pourrait contribuer à reformuler la méthode nationale énoncée par le ministère.

**Jean-Philippe MINIER** note que certaines régions intègrent un volet d'interaction avec les populations. La méthode nationale pourrait s'en inspirer.

**Julien TRANSY**, chargé de mission au bureau des paysages du ministère de la transition écologique et solidaire, souligne que la méthode nationale, actualisée en 2015, met particulièrement l'accent sur l'analyse des dynamiques paysagères ainsi que sur celle des perceptions des paysages par les populations. Il indique qu'à l'échelon national, une « *journée des paysages* » a été organisée en janvier 2017 afin d'échanger sur les atouts et limites des différentes méthodes de recueil et d'analyse de ces perceptions. Les actes de cette journée, disponibles sur la page dédiée du site internet du ministère (tout comme la méthode nationale relative aux atlas) peuvent nourrir les réflexions des acteurs régionaux<sup>1</sup>. Il confirme enfin l'importance de la question de l'articulation des échelles et des modes de structuration et de restitution de la connaissance. Les méthodes, les moyens et le vocabulaire varient selon les régions, mais toutes semblent partager le besoin de travailler à la façon d'articuler la connaissance et les atlas entre le niveau régional, départemental et intercommunal. Pour mémoire, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages dispose qu'un atlas doit être élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales.

**Xavier CLARKE de DROMANTIN**, conseiller pour l'architecture de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, demande si la production a vocation à être enrichi dans les années à venir et à devenir un document de référence.

---

<sup>1</sup> *Les Atlas de paysages : Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages*, 111 pages, 2015, et *Du paysage « tel que perçu » à l'expression des « aspirations des populations » : qui parle au nom de qui, et au terme de quels processus participatifs?*, actes de la journée des paysages du 11 janvier 2017, 54 pages. Documents accessibles en ligne : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages>.

**Jean-Philippe MINIER** confirme que le portrait régional des paysages est un outil évolutif. Il est important que la base de connaissances s'enrichisse, afin que les acteurs de tous les échelons puissent trouver la donnée qu'ils recherchent, par le biais du portail ou de sites Internet.

**Bruno LIÉNARD** précise que la région Nouvelle-Aquitaine dispose de deux atlas régionaux :

- ✓ L'atlas du Limousin, élaboré il y a dix ans ;
- ✓ L'atlas du Poitou-Charentes, élaboré il y a vingt ans.

Ces atlas sont appelés à être révisés à une nouvelle échelle de travail, en l'occurrence l'échelle départementale. Deux atlas départementaux sont en cours d'élaboration : celui de la Dordogne et celui des Pyrénées-Atlantiques.

## Les outils de connaissance et les démarches en faveur des paysages

Valérie DUPIS, *URCAUE Nouvelle-Aquitaine*  
et Sophie de STOPPELEIRE, *DREAL Nouvelle-Aquitaine*

### L'utilisation et la portée des atlas des paysages

**Valérie DUPIS** explique qu'avec la fusion des régions, un audit a été lancé dans tous les CAUE de Nouvelle-Aquitaine. L'objectif était de mieux appréhender la perception des atlas et des documents d'urbanisme et d'identifier les méthodes de travail des paysagistes. Il faut savoir que chaque CAUE emploie au moins un paysagiste.

L'atlas dresse un état des lieux partagé des réalités géographiques et patrimoniales, des perceptions sociales et des dynamiques paysagères et architecturales du département. Il précise les pressions qui s'exercent sur les paysages naturels ou bâtis et les enjeux pour les territoires départementaux. Il est porté selon différentes configurations par la DREAL, la Direction Départementale des Territoires et le Conseil Départemental. L'atlas est élaboré en concertation avec les principaux acteurs du paysage du département. L'atlas des paysages constitue un outil pédagogique pour les élus et les particuliers.



L'atlas porte une même attention à tout le territoire, qu'il s'agisse de paysages emblématiques ou de paysages plus quotidiens. En s'affranchissant des limites administratives départementales, l'atlas met en évidence les caractéristiques des paysages, leurs typicités, leurs singularités, leurs qualités propres, leurs vocations, leurs évolutions.

Cette connaissance dynamique des paysages permet de prendre en compte les paysages dans l'aménagement du territoire, d'où une réelle plus-value pour l'économie locale, en particulier dans le tourisme, le cadre de vie des habitants et la valorisation du patrimoine. L'atlas, qui est intégré dans l'élaboration des SCoT et autres documents d'urbanisme, devient un document stratégique.

Le retour d'expériences des CAUE de Nouvelle-Aquitaine a permis de souligner les éléments suivants :

- ✓ L'atlas constitue un vrai outil de sensibilisation et d'acculturation des questions des paysages dans l'aménagement des territoires ;
- ✓ Pendant l'élaboration d'un atlas, de nombreux services du Département et de l'Etat échangent sur les pratiques de prise en compte des paysages dans les projets ;
- ✓ Les formats de diffusion des atlas sont très disparates. Le format papier est progressivement abandonné au profit du format numérique interactif ;
- ✓ L'atlas est connu des techniciens, mais il est peu connu des élus et du grand public ;
- ✓ Le prochain challenge pour la région Nouvelle-Aquitaine est de faire vivre ses atlas des paysages, en identifiant les animations à privilégier et les partenaires.

La nouvelle génération d'atlas sera plus communicante vis-à-vis des collectivités et des particuliers. Un bureau d'étude sera garant de la démarche d'élaboration de l'atlas et de la définition des unités paysagères. Les atlas seront coproduits entre le bureau d'études, les services du Département et le CAUE. Le site Internet devra proposer des liens vers les albums des territoires réalisés à l'échelle des communautés de communes. Il permettra d'accéder à l'ensemble des études paysagères du territoire.

## Les plans de paysage : une démarche de projet

**Sophie de STOPPELEIRE** explique que le concept de « plan de paysage » a émergé au début des années 1990, à l'initiative de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme du ministère de l'Équipement. Le plan de paysage vise à gérer et valoriser des paysages « ordinaires » et à prendre en compte des enjeux paysagers en s'abstrayant des limites administratives.



La loi Paysage de 1993 a conforté ces démarches, avec la mise au point d'une méthodologie. Les années 1995 à 2000 ont connu une première vague importante de plans de paysage. En 2006, 120 plans de paysage sont comptabilisés, dont :

- ✓ 25 % ayant des traductions réglementaires dans les documents d'urbanisme ;
- ✓ 25 % débouchant sur des projets de requalification urbaine, pistes cyclables, plantations à grande échelle, etc. ;
- ✓ 25 % débouchant sur des actions de communications, réunions publiques, actions auprès des scolaires, expositions, maquettes, journées de formation, site Internet ;
- ✓ 25% n'ayant pas de traduction. Le plan de paysage n'a alors été ni valorisé ni repris.

À partir de 2013, la politique nationale est relancée sous la forme d'appel à projets, grâce à la contribution financière et technique de l'État. Tous les deux ans, l'État lance un appel à projets « plan de paysage » et attribue à chaque lauréat une subvention de 30 000 euros. Les lauréats bénéficient également d'un accompagnement technique par les services en région. Un club national, organise des séminaires favorisant les échanges d'informations. Lors du premier appel à projets en 2013, 21 lauréats sont retenus, puis 25 en 2015 et 27 en 2017, dont 4 en Nouvelle-Aquitaine. Un club régional s'est constitué en Midi-Pyrénées, devenu club interrégional Occitanie/Nouvelle-Aquitaine. À partir de 2018, le ministère a mis en place une annualisation des appels à projets. Le dispositif 2018 a retenu 15 lauréats, dont 2 en Nouvelle-Aquitaine.

Les motivations des lauréats pour réaliser un plan de paysage sont multiples et variées. La plupart sont fondées par le fait que le plan de paysage puisse être décliné dans les documents d'urbanisme. D'autres estiment important de maîtriser l'aménagement de l'espace et les dynamiques urbaines. D'autres encore sont préoccupés par les questions agricoles, les modes de cultures ou la protection et la gestion du patrimoine.

Le plan de paysage, qui n'est pas obligatoire, constitue un outil stratégique partagé sur un territoire entre les élus, les acteurs et la population. Il est également un outil d'aide à la décision pouvant être réinvesti dans la planification ou les projets. Le plan de paysage définit des axes d'interventions et un programme d'actions s'appliquant à d'autres stratégies ou politiques publiques.

Les études spécifiques s'effectuent en trois temps :

- ✓ Construction du diagnostic, fondé sur l'identification des unités et structures paysagères. Il s'agit également de qualifier les paysages (valeurs, atouts, faiblesses, dysfonctionnements) et d'appréhender les dynamiques paysagères (évolutions tendanciennes et enjeux actuels) ;
- ✓ Formulation d'une stratégie. Les objectifs de qualité paysagère sont définis par la Convention Européenne du Paysage comme « une formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie »
- ✓ Définition d'un programme d'actions. Ces actions peuvent se décliner en interventions réglementaires, pédagogiques ou opérationnelles. Il est important qu'un animateur technique soit

désigné pour s'assurer de la bonne exécution et du suivi du plan de paysage sur le long terme. De même, le portage politique doit être clairement identifié.

La réussite du processus repose sur quatre principes :

- ✓ Avoir une bonne connaissance de son territoire ;
- ✓ S'engager dans un processus de concertation avec les acteurs et la population ;
- ✓ S'assurer d'avoir les moyens techniques et humains nécessaires aux ambitions du projet ;
- ✓ Être en capacité d'assurer l'animation technique et le portage politique.

Certes, le plan de paysage en lui-même n'est pas opposable devant la loi, mais sa transposition dans les documents d'urbanisme, le SCoT ou le PLUi le rend opposable par la formulation des objectifs de qualités paysagères et la conception d'orientations d'aménagement programmé.

Pour toute information complémentaire, les participants sont invités à visiter le portail extranet du Club plans de paysage. Cet extranet propose un ensemble de ressources sur la démarche de plan de paysage, notamment les productions méthodologiques issues des groupes de travail du Club.

<http://planpaysage.din.developpementdurable.gouv.fr>

Nom d'utilisateur : *planpaysage/* mot de passe : *extr@planpaysage.*

**Stéphanie VENTURA-FORNOS**, adjointe « cadre de vie » à la mairie de Quinsac, se dit persuadée que le paysage réunit les hommes, les enfants, les agriculteurs, les nouveaux arrivants d'un territoire, etc. Les élus sont désormais mûrs pour ancrer le paysage dans toutes ses orientations, tant urbanistiques que culturelles. Elle remercie de mettre ce site généraliste à la disposition des élus, qui, ainsi, peuvent argumenter sur la base de références communes. L'échelle intercommunale est intéressante, car elle sera toujours le moteur de l'action. Pour autant, certains acteurs locaux ont besoin d'être accompagnés et soutenus financièrement. Certes, le projet paysager est noble, mais il est confronté à des contraintes économiques.

**Patricia BUSSEROLLE**, directrice du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes souligne l'importance des apports du paysage au regard de l'empilement d'échelles. Le paysage apporte notamment des éléments sur la biodiversité. Il favorise le lien avec les élus. Il constitue également un excellent outil pédagogique pour appréhender les différentes échelles auxquelles chacun des acteurs du territoire est confronté.

## Un exemple de médiatisation des outils de connaissance « Détours en 47 »

Alexandra DIBON  
CEDP 47 (Centre d'Études et de Découverte du Paysage)

**Alexandra DIBON** explique que l'association CEDP 47 a été créée en février 1999 dans le département du Lot et Garonne. Elle conçoit et anime des actions de médiation culturelle pour porter un regard nouveau sur les paysages du département. Elle accompagne des projets d'interprétation et de valorisation des paysages et du patrimoine, innovants et sur mesure. À ce titre, elle entend trouver les meilleurs supports pour faire le lien entre les paysages du quotidien et les personnes qui y vivent. Toutes les actions menées par l'association sont évaluées autour de quatre critères : l'immersion, la participation des publics, les regards croisés et la créativité. Forte de ses vingt ans d'expérience, l'association a été labellisée en 2017 « Pôle de Ressources culturel départemental pour la médiation des paysages et du patrimoine ».



Le CEDP 47 mène actuellement, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département et la DREAL, le projet « Détours », qui vise à utiliser l'atlas des paysages du Lot et Garonne comme outil de médiation entre les paysages et les habitants.

Dans le cadre de ce projet, une itinérance pédestre a été organisée du 22 juin au 13 juillet 2018 à l'échelle du département. Il faut savoir que le Lot-et-Garonne a la chance de disposer de 9 entités de paysage. L'itinérance s'est intéressée plus particulièrement aux « zones frontières » entre ces entités. Les participants se sont véritablement immergés dans les paysages. Un carnet de voyage sera publié en 2019 pour relater cette belle expérience. L'itinérance pédestre s'est appuyée sur des espaces dont la biodiversité naturelle et culturelle est remarquable : quatre espaces naturels sensibles et sept sites Natura 2000. Elle a été ponctuée par onze étapes animées. Les rencontres, portées par un animateur orienté « culture » et un animateur orienté « nature », étaient en lien avec un temps du parcours. Le projet Destours est encadré par un COPIL, dont les membres représentent les différents secteurs de compétence : environnement, tourisme, culture, développement durable, etc.

Une des étapes de l'itinérance pédestre a permis de s'associer à l'évènement « le Printemps des Paysages », du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet. Cette manifestation, organisée par le Bureau des Paysages du ministère de l'Écologie et de la Transition écologique et le Printemps des poètes, a pour objectif de sensibiliser aux paysages par la dimension artistique et poétique.

**Sophie DE STOPPELEIRE** précise que le CEDP 47 propose des animations lors de la mise en place de sites patrimoniaux remarquables ou lors d'études pour le classement de certains sites.

**Alexandra DIBON** confirme que l'idée est toujours d'associer la population à ces évènements et d'amener les habitants à regarder différemment leur paysage quotidien. Parfois, l'association invite des illustrateurs ou des conteurs. La vision artistique facilite souvent les échanges.

**Une intervenante** demande si l'association compte parmi ses membres des collectivités territoriales.

**Alexandra DIBON** répond par la négative. Les membres de l'association sont exclusivement des particuliers. En revanche, le CEDP 47 travaille en étroite collaboration avec toutes les structures du territoire qui traitent des questions de paysage, de patrimoine et d'environnement.

**Giovanna MARINONI**, paysagiste-conseil de l'État, trouve ce témoignage très pertinent. En effet, il est aujourd'hui demandé aux paysagistes, au-delà d'être arpenteurs et observateurs, d'être médiateurs. Pour cela, il faut mettre en relation les acteurs du territoire disposant de cette compétence de médiation culturelle, qui participent à faire partager l'intérêt commun du paysage.

**Jean-Pierre THIBAULT** souligne que l'expérience est intéressante, car elle est en lien avec la quatrième recommandation du rapport « *Démarches paysagères en Europe* », à savoir le développement de l'éducation au paysage pour le grand public, notamment les scolaires. Il existe dans la région un « Comité aquitain d'Éducation à l'Environnement », qui regroupe les réseaux itinérants, comme le réseau des Groupes Régionaux d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement, et les réseaux plus sédentaires, comme les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement.

**Alexandra DIBON** indique que le CEDP 47 travaille en collaboration avec GRAINE Aquitaine. La dynamique de réseau transversal est essentielle pour toutes les démarches de l'association. Le CEDP 47 est en lien avec les acteurs du tourisme, de l'éducation, du paysage, de la culture, du patrimoine, etc.

**Une intervenante** espère que l'artiste fera partie des réseaux liés au paysage et au patrimoine. L'art est un médium magnifique pour sensibiliser aux évolutions et aux responsabilités de chacun. Il permet aux documents d'urbanisme de devenir plus vertueux.



*Pause déjeuner*

## Les formes de réseaux en France

Julien TRANSY

*Bureau des Paysages du ministère de la Transition Écologique et Solidaire*

**Julien TRANSY** dresse un état des lieux synthétique des formes de réseaux paysage recensés en France, à partir du rapport « *Quel rôle pour le ministère de la Transition écologique et solidaire dans la structuration de réseaux paysage ?* » produit par Chloé NOËL en 2017. La création ou la relance d'initiatives aux nouvelles échelles régionales issues de la réorganisation territoriale de 2016 avait motivé le besoin d'approfondir cette question, dont le rapport du CGEDD présenté le matin par Jean-Pierre Thibault a d'ailleurs démontré l'intérêt, en lui consacrant une recommandation.

Une campagne d'entretien auprès des correspondants DREAL (qui ont pu se faire le relais des actions portées de façon partenariale a permis d'établir une typologie croisant degré d'activité (en pause, en construction, actif, pas de réseau) et forme d'organisation (à gouvernance, à tête de réseau, externe, informel, à organisation départementale). Ce travail a également abouti à l'expression de recommandations directement tirées d'expériences régionales, ainsi qu'à la réalisation d'un schéma de fonctionnement « idéal » d'un réseau formalisé, décliné en 4 fiches-conseils thématiques.

L'exposé s'est particulièrement appuyé sur des exemples issus de réseaux dits « à gouvernance », dans la mesure où le RPNA relève de cette catégorie. Ces exemples ont notamment porté sur le travail d'identification des partenaires (en distinguant les acteurs actifs et contributeurs des publics bénéficiaires) ; le recueil des attentes (par voie de questionnaires et/ou d'ateliers, afin de définir un programme annuel ou pluriannuel) et le rôle que jouent, dans la dynamique du réseau, les outils de paysage que sont les atlas, les observatoires photographiques ou les plans de paysage. Sur ce dernier point, un accent particulier a été mis sur les « clubs plans de paysage » régionaux ou interrégionaux, qui supposent lorsqu'ils existent de n'être pas déconnectés des réseaux paysage à vocation plus large, dont ils peuvent constituer l'une des expressions. Les liens sont dans ce cas susceptibles de fonctionner dans les deux sens : le club peut alimenter le réseau en expériences exemplaires, et les acteurs du réseau régional, au regard de la diversité de leurs profils, peuvent se positionner en assistance à maîtrise d'ouvrage vis-à-vis des territoires porteurs de plans de paysage, et susciter ou accompagner de nouvelles candidatures.

Il ressort de cet état des lieux qu'un réseau régional peut susciter, valoriser ou conduire des actions de nature très différente (connaissance, sensibilisation, projet...) à des échelles d'espace et de temps multiples. L'enjeu consiste alors à prévoir une architecture de réseau à la fois suffisamment lisible et souple, ménageant des temps de travail resserrés, dédiés à un objet ou une communauté de travail précise, et des temps plus ouverts, susceptibles de faire le lien entre une grande diversité de démarches. Les « journées des paysages », en salle et / ou sur le terrain, sont évoquées en conclusion comme un exemple possible d'initiative à même de favoriser l'établissement de tels liens.

## Présentation des ateliers

---

**Alexandre MOISSET** explique que les participants ont été répartis arbitrairement en sept groupes de travail, avec un rapporteur par groupe. L'objectif est de réfléchir et d'échanger sur le futur réseau paysage Nouvelle-Aquitaine : attentes par rapport à ce réseau, thématiques de travail à aborder, modalités de fonctionnement, etc.

*Ateliers de 14 heures 20 à 16 heures 20.*



**Bruno LIÉNARD** restitue les attentes par rapport au réseau paysage :

- ✓ Un retour d'expériences sur les projets réalisés par le réseau et leur financement, mais également sur les actions innovantes à valoriser ;
- ✓ Une communication efficace, par le biais d'un site Internet ou d'une lettre d'information. La communication auprès du public non initié est essentielle ;
- ✓ Une cooptation des membres du réseau ;
- ✓ Un réseau démultiplié, par thématique et par zone géographique.



**Patrick GUÉDON**, du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, précise que les participants souhaitent la création d'un site internet intégrant un agenda des manifestations. D'ailleurs, ces manifestations dépassent parfois la thématique du paysage. Ainsi, le réseau doit pénétrer d'autres réseaux d'acteurs du territoire, comme celui de la géographie, essentiel à l'échelle de la nouvelle région. Interroger les contributeurs du SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages) aiderait à la création et la gestion d'une plateforme dédiée à l'information sur le paysage en région.

**Céline MASSA**, de l'Union Régionales des Conseils d'Architecture, Urbanisme et Environnement, explique que chacun des participants à l'atelier a évoqué son réseau de relations (associations, écoles, professionnels). Dans cette logique, il semblerait pertinent de demander à chacun des membres du réseau paysage de fournir ses contacts, afin d'alimenter une base commune.

**Bruno LIÉNARD** synthétise les idées soulevées lors des ateliers sur les modalités de fonctionnement du réseau :

- ✓ Organisation de réunions régulières, avec le matin des informations sur l'actualité et une présentation de projets complexes, et l'après-midi des échanges sous forme d'ateliers. Il est souhaitable que les réunions ne se tiennent pas à Bordeaux ;
- ✓ Approche « terrain » à partir de projets réels et concrets ;
- ✓ Ouverture du réseau aux porteurs de projet ;
- ✓ Nécessité d'être opérationnel, en s'appropriant les outils existants, et de donner du sens aux actions du réseau ;
- ✓ Identification de la gouvernance et des personnes chargées du site Internet, de la lettre d'information, de l'annuaire ou éventuellement de la veille réglementaire. Au regard des contraintes d'emploi du temps de chacun des acteurs, le réseau devra décider du statut de ces personnes : bénévolat ou mission rémunérée.

**Sophie de STOPPELEIRE** précise que, lors des réunions, les projets devront être présentés en détail : émergence du projet, position des élus, réalisation, freins, leviers, etc. Les projets pourraient être analysés l'après-midi au sein des ateliers.

**Christelle BROCHARD** suggère que le réseau travaille à une échelle territorialisée, sans pour autant que cette échelle soit départementale. Pour favoriser les échanges d'idées, il faudrait rapprocher des acteurs qui ne se connaissent pas, par exemple deux intercommunalités ou deux départements voisins. Les différents sites de cette organisation territorialisée pourraient travailler sur la même problématique, pour ensuite partager collectivement les retours.

**Alexandre MOISSET** propose que certaines thématiques, comme le littoral, les éoliennes ou le périurbain, ne soient pas portées par tout le réseau, mais par des groupes concernés et impliqués.

**Isabelle DENIS**, référente territoriale de projets de développement durable de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, estime qu'il faut aborder le paysage de manière transversale, dans toutes ses dimensions, par une approche systémique et multi-projets.

**Bruno LIÉNARD** annonce qu'une réunion plus opérationnelle de lancement du réseau sera organisée mi-mars 2019. Par ailleurs, les personnes n'ayant pas pu assister à la réunion de ce jour recevront un questionnaire leur permettant d'exprimer leurs attentes et leurs suggestions.

## Conclusion de la journée

---

**Nathalie FRANCO**, conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, estime que le paysage est un livre ouvert permettant de lire l'héritage de la relation entre l'homme et son environnement. Les paysages, qu'ils soient urbains, ruraux, quotidiens ou d'exception, évoluent par les actions des hommes et par le développement des activités. Chargés d'émotion, ils sont riches en information. Ils participent à la création de la culture ; ils alertent sur les changements en cours. Le paysage peut même agir sur le bien-être de la population. D'ailleurs, il serait intéressant d'associer l'Agence Régionale de Santé aux réflexions en cours.

Les enjeux du paysage sont divers et parfois contradictoires. Il faut préserver les territoires tout en faisant face au changement climatique et aux décisions politiques telles que l'expansion des zones urbanisées et des infrastructures, rendue nécessaire par la mobilité. Pour cela, des outils existent. Intégrés dans les documents d'urbanisme, ils deviennent parfois opposables et constituent de véritables leviers d'action pour l'aménagement des territoires. S'associent à ces démarches des initiatives associatives locales.

L'ensemble de ces réflexions rejoint les politiques publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine, tant dans sa dimension de préservation de la biodiversité que dans la mise en œuvre du SRADDET et de la politique foncière. La Région a pour objectif d'aménager le territoire régional et d'en assurer l'équilibre. Elle doit accompagner la nécessaire transition écologique et énergétique des modes de vie et de production, afin de préserver la qualité d'un environnement « naturel » exceptionnel.

La stratégie régionale de la biodiversité porte notamment sur la préservation et la restauration des paysages et sur la gestion durable des sols. Dans une logique transversale d'aménagement durable, elle est le reflet d'un développement collectivement souhaité. Tout en intégrant les grandes mutations récentes, elle entend :

- ✓ Accompagner et sensibiliser les acteurs de l'aménagement ;
- ✓ Co-animer la mise en réseau des acteurs du paysage ;
- ✓ Mettre en place un partenariat avec les écoles nationales supérieures de paysage ;
- ✓ Développer un partenariat avec les SCoT et les PLUi ;
- ✓ Soutenir des projets et des actions permettant d'atteindre des objectifs de qualité paysagère et de favoriser l'émergence de filières économiques locales.

La Région Nouvelle-Aquitaine dédie une enveloppe financière annuelle à la politique en faveur des paysages. Le taux maximum de financement d'un projet par la Région est fixé à 60 %. Les modalités de partenariat entre la Région et le bénéficiaire sont étudiées au cas par cas et précisées dans une convention ou dans un appel à projet thématique.

*Fin du séminaire à 16 heures 45.*